

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE MILLEMONT

**COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date d'affichage**  
09/11/2015

**Date du conseil municipal**  
13/11/2015

L'an deux mil quinze, le treize novembre à vingt et une heure vingt,  
Le conseil communal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la  
présidence de Madame Annie JOSEPH, Maire,  
Membres en exercice : 11  
Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h05 et constate la présence des membres suivants :

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	x		
M. SÉRISÉ Bertrand	x		
M. FRATTINI Bruno	x		
M. ROBERT Guy-Michel	x		
Mme CARTIER Simone	x		
Mme CHAUSSIS Nathalie	x		
M. LE GOAZIOU Dominique	x		
Mme VIANA DE MENDONCA Céline		x	
M. CULLIN Patrice	x		
M. BIGOT Dominique	x		
Mme MUZY Véronique		x	SERISE Bertrand

Membres présents : 10 avec une procuration

M. SÉRISÉ Bertrand a été élu secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ordre du Jour :**

Madame le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques sur l'ordre du jour proposé.

Les membres du Conseil municipal non pas émis d'avis défavorable à cet ordre du jour.

Madame le Maire commence avec l'ordre du jour suivant les convocations envoyées

**1. Approbation du Conseil Municipal du 17 juillet 2015 et du 16 octobre 2015**

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur les comptes rendus des séances qui ont été distribués lors de la convocation.

Après en avoir délibéré, aucune remarque n'a été faite sur les comptes rendus.

Le Conseil municipal approuve les comptes rendus à l'unanimité des membres présents.

## 2. Election des représentants au SILY :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que lors du dernier conseil municipal, celui-ci a délibéré sur l'adhésion de la commune au SILY.

Madame le Maire dit qu'à la suite de cette adhésion, il est nécessaire d'élire deux représentants, un titulaire et un suppléant.

Après en avoir entendu les explications de Madame le maire celle-ci demande si des conseillers souhaitent représenter la commune au SILY.

Madame JOSEPH se présente comme titulaire et Monsieur BIGOT se présente comme suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal nomme Madame JOSEPH Annie comme titulaire et Monsieur BIGOT Dominique comme suppléant à l'unanimité des membres présents.

## 3. Point sur les travaux

**Signalisation :** Madame le Maire informe le Conseil municipal que la demande de subvention concernant la signalisation dans le cadre du programme triennal, a été accordée pour 70% du montant du devis s'élevant à 7259€ HT. Le devis a été signé avec l'entreprise JCB. La signalisation sera mise en place dans les prochaines semaines.

**Voirie :** Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune a retenu la société GUERIN pour la réalisation des travaux de voirie pour un montant de 29 940€ HT. La demande de subvention a été transmise au Conseil Départemental au titre du programme triennal de voirie.

Madame le Maire dit que les travaux commenceront par la pose de chicanes provisoires rue de la Brèche des côtes pendant les quinze derniers jours de décembre.

**Contrat rural :** Madame le Maire dit qu'à la suite de l'ouverture des plis, la commission MAPA a choisi le bureau d'Etudes – Cabinet FERON pour réaliser la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la mairie, la construction d'un bâtiment des services techniques et les aménagements extérieurs, pour un montant de 24 000€.

Madame le Maire indique qu'à chaque étape la commune peut se retirer sans contrepartie.

## 4. Questions diverses :

- a. Monsieur Frattini informe le Conseil municipal qu'il reste des subventions à utiliser avant le 31 décembre 2015 sur le programme triennal qui a été délibéré en 2012. Monsieur Frattini propose de demander un devis pour la réalisation de trottoirs sur la partie haute de la rue Georges Béjot, et pour terminer l'installation de bordures route de la Sablière.  
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que si la commune reçoit l'arrêté de la subvention avant le 31 décembre 2015, celle-ci a deux ans après la signature de l'arrêté pour la réalisation des travaux.
- b. Elections Régionales des 6 et 13 décembre 2015 : Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il faudra prévoir treize panneaux d'affichage au vu du document fourni par la Préfecture.

Madame le Maire fait savoir qu'elle va se renseigner si des subventions sont toujours possibles pour l'achat de panneaux électoraux.

La séance est levée à 23h15.

Mme JOSEPH Annie

M. SÉRISÉ Bertrand, secrétaire de séance

M. FRATTINI Bruno

M. ROBERT Guy-Michel

Mme CARTIER Simone

Mme CHAUSSIS Nathalie

M. LE GOAZIOU Dominique

M. CULLIN Patrice

M. BIGOT Dominique